

RÈGLEMENT INTERIEUR

AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES RECOURANT À UN MODE DE GARDE PRIVÉE POUR LES ENFANTS DE 0 À 3 ANS

PRINCIPE // Il s'agit d'une aide coup de pouce destinée à soutenir les familles Juvisiennes qui recourent à un mode de garde privée avant l'entrée de leurs enfants en école maternelle.

Il s'agit d'une aide unique versée : sans conditions de ressources // une seule fois par enfant // pour le mode de garde principale de l'enfant jusqu'à son entrée à l'école maternelle.

FAMILLES CONCERNÉES // Les familles Juvisiennes employant un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) agréé(e), ou recourant à une crèche privée, ou un prestataire privé de garde à domicile, depuis au moins 6 mois. Ce mode de garde peut se dérouler sur Juvisy-sur-Orge ou hors commune. Il doit s'agir du mode de garde principale et ne doit pas concerner les compléments de garde (exemple : baby-sitting, gardes en soirée).

MONTANT // Cette aide :

- Correspond à 50% du salaire mensualisé net de l'assistant(e) maternel(le) (hors indemnités d'entretien et de repas) ou de la facture mensuelle de la crèche privée / prestataire privé de garde à domicile*.
- Est plafonnée à 370€ (versée une seule fois).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION //

- être domicilié à Juvisy-sur-Orge depuis au moins 6 mois,
- avoir signé un contrat de travail avec un(e) assistant(e) maternel(le) ou un contrat d'accueil avec une crèche privée/ prestataire privé de garde à domicile, depuis au moins 6 mois à partir du 1^{er} janvier de l'année N-1 pour les dossiers étudiés à la commission du 1^{er} semestre, et à partir du 1^{er} janvier de l'année N pour les dossiers étudiés à la commission du 2^{ème} semestre,
- percevoir l'allocation Complément Mode de Garde de la CAF,
- avoir déposé un dossier complet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pour l'ensemble des dossiers :

- Attestation Complément Mode de Garde (CAF) datée de moins de 6 mois ou relevé mensuel Pajemploi,
- Justificatif de domicile daté de plus de 6 mois (eau, électricité/gaz, loyer, téléphonie/internet fixe, assurance habitation, taxe d'habitation ou foncière),
- RIB,

En cas de recours à une assistant(e) maternel(le) ou une garde à domicile (parent employeur) :

- Contrat de travail initial et avenants le cas échéant,
- 6 dernières fiches de paie de l'assistant(e) maternel(le),

En cas de recours à une crèche privée

ou un prestataire privé de garde à domicile :

- Contrat de prestation et avenants le cas échéant,
- 6 dernières factures détaillées par enfant.

RETRAIT DES DOSSIERS

- À l'espace Marianne,
- Sur le site de la Ville (page Petite Enfance).

DÉPÔT DES DOSSIERS

- Au guichet de l'espace Marianne.
- Période de dépôt (voir formulaire de demande).

**En cas de variation du montant du salaire ou de la facture au cours des 6 derniers mois, le calcul sera effectué à partir de la moyenne de ces 6 derniers mois.*